

Pilote	Acteurs et Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - David MEREUZE Médecin généraliste Créon 06 66 22 09 50 dav.mereuze@gmail.com - Laurent VANDAMME Médecin généraliste Targon 06 13 45 61 89 vandammel@wanadoo.fr 	<p>Membres de la CPTS, Professionnels de santé du territoire, Professionnels des établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux et sociaux Collectivités territoriales et partenaires institutionnels SAMU Centre 15, SOS Médecin</p>
Problématique	Objectifs
<p>Les usagers ont parfois recours aux services d'urgences pour une prise en charge qui relève de la ville.</p> <p>Sur le territoire cela représente en 2019 plus de 6 900 passages aux urgences non suivis d'hospitalisation</p>	<p>Objectif Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre adéquatement aux demandes de SNP aux habitants <p>Objectif Opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire un SAS (Service d'Accès aux Soins) territorialisé en lien avec les organisations déjà existantes - Eviter le recours direct aux services d'urgences

Actions à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les organisations actuelles de prise en charge des demandes de SNP (Soin Non Programmé) pour chaque médecin et MSP - Recenser les médecins généralistes volontaires pour participer à la prise en charge des soins non programmés. - Construire avec ces acteurs et les régulateurs du centre 15 un système d'accès aux soins non programmés équitable sur le territoire. - Communiquer sur ce dispositif auprès des professionnels de santé et des habitants du territoire. - Évaluer l'acceptabilité et l'efficacité de l'organisation et y apporter les améliorations nécessaires. - Travail de réflexion de structuration entre le dispositif SOS, le SAMU Centre 15 et le médecin généraliste

Calendrier Prévisionnel	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des organisations actuelles : Fait • Recensement des médecins généralistes volontaires : Fait • Signature de l'ACI envisagée en Mai ou Juin 2022 Département de l'action envisagée en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels impliqués • Nombre de demandes de SNP (Soin Non Programmé) enregistrées par la CPTS • Nombre de patients adressés à l'effecteur du SAS • Taux de passages aux urgences non suivis d'hospitalisation • Part des admissions directes en hospitalisations adressées par un professionnel de ville

Moyens nécessaires

Logistiques :

- Annuaire
- Ligne téléphonique dédiée
- Outil informatique : réseau professionnel sécurisé
- Protocoles de prise en charge
- Salle de réunions
- Connexion internet
- Ordinateur
- Imprimante
-

Humains

- Coordinatrice de la CPTS
- Pilote de l'action
- Membres du CA
- Membres de la Commission Projet de santé
- Médecins et professionnels de santé adhérents de la CPTS

Financiers

- Rémunération : coordinateur, pilote de l'action, membres du CA, membres de la CPTS lors des réunions
- Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements, médecins et professionnels de santé intervenants...)
- Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus...
- Site internet / plateforme (téléphonique / agenda commun)
- Évènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS)
- Location de salle